

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00453

Numéro SIREN : 950 495 408

Nom ou dénomination : EURL VALERIE C

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt 9



N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN - ACTIF

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

DGFIP N° 2050 SD 2023

01/28/2023

Désignation de l'entreprise : EURL VALERIE C

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise 10 PLACE MARULAZ

25000 BESANCON

Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET *

9 5 0 4 9 5 4 0 8 0 0 0 1 1

Néant

Exercice N clos le,
31.12.2022

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	580	AG	580	0
	Fonds commercial (1)	AH	19 442	AI		19 442
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 392	AS	3 392	0
	Autres immobilisations corporelles	AT	22 927	AU	21 295	1 632
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	259	CV		259
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	49	BI		49
TOTAL (II)		BJ	46 649	BK	25 267	21 382
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	5 812	BM		5 812
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	1 512	BU		1 512
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	1 861	CA	227	1 634
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	8 741	CG		8 741
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	455	CI		455
	TOTAL (III)	CJ	18 381	CK	227	18 154
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	65 030	IA	25 494	39 536

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise : EURL VALERIE C		Néant
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA 10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG 2 224
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (2 278)
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 10 946
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 338
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR 338
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 10 237
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 160
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 6 612
	Dettes fiscales et sociales	DY 11 243
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC 28 252
	Écarts de conversion passif * (V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 39 536
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 21 183	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

Désignation de l'entreprise **EURL VALERIE C**

Néant

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	20 022	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	3 814	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	20 138	KW	KX
		Matériel de transport *	KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	2 790	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	26 742	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
Autres participations		8U	259	8V	8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T	49	1U	1V	
TOTAL IV		LQ	308	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	47 072	OH	OJ	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	422	MK	3 392
		Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM		MN	20 138
		Matériel de transport	IV	MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS		MT	2 790
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND		NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	422	NH	26 320	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU		M7	ØW
Autres participations		IØ	ØX		ØY	259	
Autres titres immobilisés		I1	2B		2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	49	
TOTAL IV		I3	NJ		NK	308	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	422	ØL	46 650	

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EURL VALERIE C					Néant		
Désignation de l'entreprise							
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE 580	PF	PG	PH 580		
TOTAL I		RK 580	RM	RN	RO 580		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 3 814	QA	QB 422	QC 3 392		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 18 284	QE 221	QF	QG 18 505		
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 2 790	QM	QN	QO 2 790		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT		
	TOTAL II	QU 24 888	QV 221	QW 422	QX 24 687		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN 25 468	ØP 221	ØQ 422	ØR 25 267		
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						
	Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL VALERIE C		Néant	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	SZ	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	565	UF	
		UG		UH	
		UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : EURL VALERIE C			Néant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	49	UV	49	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	338		338		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	387		387	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 052		1 052	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	84		84		
	Charges constatées d'avance	VS	456		456		
	TOTAUX		VT	2 366	VU	2 366	VV
RENVIS	(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	173		173		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	10 064		2 996	7 068	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 612		6 612		
Personnel et comptes rattachés		8C	5 783		5 783		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 196		1 196		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 221		2 221		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 042		2 042		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	160		160		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	28 251	VZ	21 183	7 068	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31.12.2022

Désignation de l'entreprise : EURL VALERIE C

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE						
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	267					
		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB						
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	93					
		WJ	93	Charges financières (art. 39-1-3° et art. 212 bis*)	XZ						
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				IT							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)				I8				
			— imposées aux taux de 0 %				ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme				WN				
		— Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	MS					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3				
TOTAL I							WR	360			
II. DÉDUCTIONS							WS	2 278			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *							WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15 % (12,8 % pour entreprises à l'I.R.)				WV				
			— imposées au taux de 0 %				WH				
			— imposées au taux de 19 %				WP				
			— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
			— imputées sur les déficits antérieurs				XB				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							XA				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZX				
Majoration d'amortissement*							ZY				
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XD	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)	PA		XF	
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septuagies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (39 decies E)		YH		387		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	2 665		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		2 305			
				déficit (II moins I)		ZL					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						XJ					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	2 305		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES (détail)

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

	Exercice N
TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES

	Exercice N
crédit d'impôt formation dirigeant	387
TOTAL	387

VALERIE C

EURL au capital de 10 000 €uros
Siège Social : 10 Place Marulaz
25000 BESANCON
RCS BESANCON : B 950 495 408

PROCES-VERBAL

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 28 JUIN 2023

REÇU PAR COURRIER

LE 03 JAN. 2024

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures,

L'associé unique, Madame CAGNETTA Valérie, également gérante, rappelle que l'ordre du jour de la présente est le suivant :

- Affectation du résultat ;
- Approbation des charges en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts ;
- Rémunération de la gérance ;

Les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour, sont adoptées par l'associé unique :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, qui s'élève à 2 277 €, de la façon suivante :

- dotation au débit du compte « report à nouveau débiteur ».....2 277 €

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

NEANT

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune charge dite "somptuaire" n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique fixe la rémunération de la gérance qui s'élève pour l'exercice 50 953 € 26 308 € en espèces et 26 645 € au titre des avantages en nature, la société prend en charges les cotisations personnelles obligatoires et facultatives de la gérante.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture.

L'associé Unique,
Valérie CAGNETTA

